

**Demande de construction de CHF 954'000,00
pour l'aménagement de la place de la Gare
et création d'un écopoint**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Le préavis soumis au Conseil communal concerne une demande de crédit pour l'aménagement de la place de la Gare et création d'un écopoint.

2. Préambule

Le préavis 03/2011 avait été voté pour la réalisation de l'aménagement du périmètre de la Gare. Depuis 2011, les projets gravitant autour de la Gare de Romanel-sur-Lausanne ont été nombreux, notamment avec la construction du quartier de Pré Jaquet et le réaménagement de la Gare.

De ce fait, l'étude a été mise en attente afin de proposer un projet d'aménagement adapté. Bien que le crédit d'étude portât sur l'ensemble du périmètre Gare-Brit, il a été décidé de traiter la place de la Gare et le rebroussement du Brit comme deux chantiers et crédits indépendants afin de pouvoir débiter les travaux au plus vite et de manière indépendante.

3. Détails du projet et des travaux

Objectif du projet

- Rénover les places de parking pour le restaurant de la Charrue avec une place de recharge pour véhicules électriques dédiée à cet établissement.
- Créer des places de parking de durée limitée pour les commerces et la Gare avec une place de recharge pour véhicules électriques, une place pour personnes à mobilité réduite, ainsi que des places pour cycles.
- Créer une circulation fluide sur la place de la Gare et sécurisante pour les piétons.
- Créer un écopoint de qualité avec containers enterrés pour les quartiers entourant la Gare.
- Embellir et végétaliser au mieux le secteur pour le rendre agréable à vivre.

Descriptif du projet

Le projet consiste à recréer une zone de stationnement sur la place de la Gare par suite de la requalification de la Gare de Romanel-sur-Lausanne qui comprenait la création du passage dénivelé. L'écopoint destiné à desservir les habitants de ce secteur du village sera également réalisé.

Le projet prévoit 14 places de parcs publiques, dont une place pour personne à mobilité réduite, une place de recharge pour véhicule électrique et sept places de parc – dont une pour véhicule électrique - réservées à l'auberge de la Charrue. Des places de parc pour véhicules deux-roues motorisés ou non ont également été prévues.

Afin de garantir un roulement sur les places de parcs publiques, il est prévu d'installer un horodateur qui permettra de fluidifier leur usage et d'offrir une réserve de places au restaurant et aux commerces avoisinants.

Les diverses places de stationnement seront réalisées en pavés filtrants, pour des raisons esthétiques et d'infiltration des eaux. Deux fosses de plantation, situées de part et d'autre, permettront la plantation de deux arbres afin de contrer l'effet d'îlot de chaleur inhérent à une place minérale.

Le cheminement entre le chemin du Brit et le passage dénivelé de la Gare sera réservé à la mobilité douce. Les potelets démontables permettront un accès exceptionnel aux véhicules dans le cadre de déménagements ou pour l'entretien.

L'écopoint sera composé de 6 containers enterrés (3 EM, 2 papiers, et 1 verres), ainsi que de containers aériens pour l'alu et le PET.

Procédure d'autorisation

Le projet a été mis à l'enquête publique du 17 mai 2025 au 15 juin 2025. Une opposition a été enregistrée. Les opposants ont été entendus mais, à l'heure de la rédaction du présent préavis, la Municipalité ne peut se prononcer sur l'issue de cette opposition. En cas de recours, son traitement se fera parallèlement à la présente demande de crédit.

Coûts du préavis

Les coûts de ce projet se divisent comme suit :

Rubrique	Élément	Total
100	Aménagements routiers	365 496,00
101	Etudes préalables	18 000,00
102	Publications	310,00
103	Honoraires	38 186,00
104	Travaux de génie civil	266 500,00
105	Signalisation	30 000,00
106	Eclairage public	12 500,00
200	Stationnement	232 187,00
201	Honoraires	14 687,00
202	Travaux de génie civil	102 500,00
203	Signalisation / horodateur	10 000,00
204	2 stations de recharges pour véhicules électriques et raccordement	75 000,00
205	Abri vélo	20 000,00
206	Aménagement paysagé	10 000,00
300	Ecopoint	203 875,00
301	Honoraires	5 875,00
302	Travaux de génie civil	41 000,00
303	Fourniture des containers enterrés y.c. livraison	120 000,00
304	Jardinières urbaines	25 000,00
305	Containers aériens et caches	12 000,00
	Total brut	801 558,00
	Divers et imprévus (10 %)	80 155,80
	Total HT	881 713,80
	TVA 8,1 %	71 418,80
	Total net arrondi	954 000,00

Amortissement

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les durées d'amortissement des investissements sont fixées par la loi.

En l'occurrence, les aménagements routiers et le stationnement sont amortis sur 40 ans. Pour ce qui est des écopoints, l'amortissement sera sur 30 ans dès l'aboutissement des travaux financés par le crédit, soit un montant annuel estimé à CHF 25 871,00.

Financement

Cette dépense figure dans le plan des investissements 2025 « aménagement place de la Gare » pour un montant de CHF 1 500 000,00.

La Municipalité propose le financement de ce projet par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, dans la limite du plafond d'endettement.

Procédure d'adjudication

La procédure d'appel d'offre sur invitation a été suivie pour les travaux de génie civil et celle du gré à gré avec les autres intervenants.

Coûts récurrents

La réalisation de ce préavis n'entraîne pas de charges d'exploitation supplémentaires notables, hormis :

- les amortissements obligatoires de CHF 8 086,75/an, pendant 30 ans ;
- les amortissements obligatoires de CHF 17 784,95/an, pendant 40 ans ;
- l'entretien ponctuel des aménagements extérieurs (nettoyage, contrôle, peinture), estimé à CHF 2'000,00 / an.

L'impact planifié de ce préavis sur les budgets futurs sera donc le suivant :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Amortissement	25 871,70	25 871,70	25 871,70	25 871,70	25 871,70	25 871,70
Entretien	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Total	27 871,70	27 871,70	27 871,70	27 871,70	27 871,70	27 871,70

4. Planification provisoire

La planification provisoire du projet est la suivante :

Étape	Période
Travaux prévus	Avril à fin juillet 2026
Tapis bitumineux	Printemps 2027

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N° 87/2025 adopté en séance de Municipalité du 6 octobre 2025 ;
- ouï le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE :

1. d'accepter le préavis municipal N° 87/2025 tel que présenté ;
2. d'accorder un crédit de CHF 954'000,00 TTC pour l'aménagement de la place de la Gare et création d'un écopoint.
3. d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans les limites du plafond d'endettement.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La Syndique :

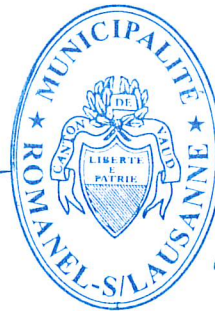


Claudia Perrin

Le Secrétaire :



Nicolas Ray



Romanel-sur-Lausanne, le 6 octobre 2025

Délégués municipaux : M. Patrick Oppliger, Municipal
M. Blaise Jaunin, Municipal

